



DECAZEVILLE
COMMUNAUTE

Decazeville, le - 4 DEC. 2018

MACK Richard
La Rendie
12300 SAINT PARTHEM

Service Assainissement
Affaire suivie par Alain MIELGO

Nos ref : 2018/ENV-ANC/CF/A/D2523
Vos ref : Vente MACK Richard/

OBJET : Assainissement : La Rendie, à SAINT PARTHEM
Parcelle(s) : A 120

Monsieur,

Comme suite a votre demande nous vous informons que le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif (ANC) citee en objet a ete realise par nos services le 19 novembre 2018 Vous en trouverez ci-dessous le compte-rendu

Cette habitation est situee dans une zone d'assainissement non collectif et n'est pas desservie par un reseau d'assainissement

Le diagnostic a ete effectue en presence du proprietaire

Les eaux vannes de l'habitation sont collectees au niveau d'une fosse septique Les eaux en sortie de fosse s'evacuent dans un puisard Il n'existe pas de dispositif assurant l'epuration et l'evacuation par le sol en place Cette maison dispose d'une installation incomplete et significativement sous-dimensionnee (Niveau 2)

La mise aux normes de l'assainissement est obligatoire et doit être realisee afin d'eviter tout risque de pollution Cette rehabilitation doit être effectuee **dans un delai d'un an** et consiste en la mise en place d'une filiere de traitement compatible avec les caracteristiques du terrain, du bâtiment et la reglementation en vigueur (arrêtes du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012) Un dossier de demande de rehabilitation doit être depose aupres de nos services afin de presenter le projet et de le faire valider

La facture N2018-252 du contrôle est jointe a ce courrier Pour de plus amples renseignements, le service Environnement reste a votre entiere disposition au 05-65-43-95-12

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguees

Le President
de la Commission Environnement et Cadre
de Vie

Jean-Pierre LADRECH

Pièce jointe : plan cadastral + facture